

NOUS CONTACTER

LEMAITRE ET JOMBART
825 RUE LOUIS DUSSART
BP 57
62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
☎ 0321532532



Assurance et Banque

SA COQUART.EU
10T RUE WATHIEUMETZ
62130 ST MICHEL SUR TERNOISE

LE 03 JANVIER 2025

VOTRE CERTIFICAT

Pour les véhicules non immatriculés, le
certificat d'assurance ci-dessous doit être
apposé sur votre véhicule

(décret n° 85 879 du 22 août 1985)

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/01/25 au 01/02/26

Identification

EL-763-SE

N°

0000010608362404
AXA ASSURANCES

CERTIFICAT D'ASSURANCE pour votre PEUGEOT EL-763-SE

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre le certificat d'assurance de votre véhicule.

Si ce véhicule est immatriculé, ce « Mémo véhicule assuré » constitue une présomption d'assurance pendant 15 jours suivant la date de prise d'effet de la police.

Si ce véhicule est non immatriculé, ce document constitue votre justificatif d'assurance et sa vignette doit être apposée sur votre véhicule.

Ce document est à conserver avec les papiers du véhicule. Il peut vous être demandé en cas de contrôle et vous permet de circuler à l'étranger (hors Union européenne) en tant que carte de circulation internationale, durant la période de validité indiquée sur sa vignette.

Avec toute notre attention,
Le Directeur Général Délégué,

1D0903-250103



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS	
3. VALABLE DU Jour Mois Année 01/01/25 AU Jour Mois Année 01/02/26 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro 0000010608362404 F943	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) n° du châssis ou n° du moteur EL-763-SE		6. Catégorie*	7. marque du véhicule PEUGEOT
8. VALIDITÉ TERRITORIALE : Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.			
A	B	BG	CY(**)
GR	H	HR	I
NL	P	PL	RO
BIH	BY	CH	MA
UA	UK	MD	MK
		MNE	SRB(**)
		AL	AND
		TR	

(**) La couverture d'assurance fournie pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule). SA COQUART.EU 10T RUE WATHIEUMETZ 62130 ST MICHEL SUR TERNOISE	
10. Cette carte a été délivrée par AXA ASS.IARD MUT. 313, TERRASSES DE L'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX	11. Signature de l'assureur

Votre assureur
0321532532
825 RUE LOUIS DUSSART
BP 57
62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

(*) Catégorie de véhicule (code) :

A.AUTOMOBILE B.MOTOCYCLE C.CAMION OU TRACTEUR D.CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
E.AUTOBUS OU AUTOCAR F.REMORQUE G.AUTRES